

Dans ce rapport, les auditeurs mettent l'accent sur «*l'existence et les effets de l'ingérence des législations étrangères sur la politique de sécurité des entreprises. Si, de prime abord, il pourrait sembler que le combat est perdu d'avance et que les moyens qui s'offrent à l'entreprise sont illusoire face à l'implacable volonté de domination des états ou l'incroyable essor de la cybercriminalité, des solutions existent bel et bien* »